

## BUDGET RECTIFICATIF 2010 : EXPOSE DES MOTIFS

Le projet de budget rectificatif de l'exercice 2010 se présente comme suit :

	BUDGET PRIMITIF 2010	BUDGET RECTIFICATIF 2010	%
- Recettes	802 197 500 €	775 350 200 €	-3,4%
- Dépenses	907 512 800 €	863 520 200 €	-4,9%
* ordinaires	659 230 800 €	666 480 800 €	1,1%
* d'équipement	248 282 000 €	197 039 400 €	-20,6%
- Excédent de dépenses	105 315 300 €	88 170 000 €	-16,3%
- Excédent des Comptes Spéciaux du Trésor			
- Recettes	39 637 700 €	32 700 600 €	
- Dépenses			
- Excédent de dépenses global	65 677 600 €	55 469 400 €	-15,5%

Le budget primitif était fondé sur une reprise de l'activité à fin 2009 ainsi que l'annonçaient les indicateurs économiques européens ; ces prévisions se sont avérées fondées puisque le pays voisin a pu constater à la fin du trimestre 2009 une augmentation de son P.I.B. en volume de 0,5 %.

Toutefois, les effets de cette reprise escomptée ne se sont pas maintenus et les résultats de la croissance économique en France affichaient + 0,1 % seulement au 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

Cependant, la conjoncture industrielle semble s'améliorer sensiblement avec une accélération de l'activité dans ce secteur au cours des premiers mois de 2010, évolution soutenue par les politiques publiques mises en place dans l'ensemble des pays européens. Par ailleurs, les prévisions de croissance en France du Fonds Monétaire International s'avèrent significatives, quoique vulnérables, avec une progression de 1 % à 2 % sur 2010.

De ce fait, les estimations primitives du budget de 2010 s'avèrent quelque peu obsolètes sur l'année considérée et méritent d'être corrigées, notamment au niveau des estimations de recettes.

Dans ces conditions, il a été envisagé de baisser les rentrées fiscales de 31,9 M€ ce qui conduit à une baisse globale des recettes de 26,8 M€, d'autres postes étant en augmentation (redevance S.B.M. notamment). Toutefois, compte tenu des résultats constatés à fin mai qui laissent entrevoir une amélioration des encaissements, l'hypothèse d'une reprise sensible au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2010 est retenue, laissant ainsi l'estimation des produits de l'exercice 2010 supérieure de 31 M€ aux résultats enregistrés à la clôture de 2009.

Si l'on compare les estimations de dépenses du budget rectificatif par rapport au budget primitif, les crédits d'équipement se trouvent réduits de 51,2 M€, mais cette section bénéficie de reports de l'exercice 2009 à hauteur de 78 M€, ce qui permet de maintenir une politique d'équipement soutenue.

Les dépenses ordinaires (fonctionnement et interventions) croissent très légèrement + 7,3 M€, sous l'effet des interventions publiques (+ 5,3 M€) qui vont principalement vers la politique sociale mais aussi vers le domaine sportif.

Les frais de fonctionnement varient très peu, les services ayant été invités à faire preuve de rigueur. Les dépenses de ce type augmentent de 1,9 M€, compte tenu

des ajustements des dépenses de personnel et de la poursuite soutenue des politiques d'entretien de la ville et de mobilité urbaine.

Au final, le budget rectificatif affiche un déficit prévisionnel en baisse de 17 M€ par rapport au budget primitif, puisqu'il passe de 105,3 à 88,2 M€. L'exercice précédent, le déficit n'avait été réduit que de 2 M€ au budget rectificatif. L'équilibre général des Finances Publiques se présente comme suit :

Excédent de dépenses du budget 2010 rectifié .....	88,2 M€
Excédent de recettes des C.S.T. ....	32,7 M€
Excédent de dépense total .....	55,5 M€

### **1/ RECETTES**

Les recettes, qui s'établissent à 775.350.200 €, enregistrent une diminution de 3,4 %. Elle provient principalement du chapitre contributions (fiscalité).

### **REPARTITION DES PREVISIONS DE RECETTES RE 2010 PAR CHAPITRES**



## **1 - Produits et revenus du Domaine de l'Etat**

### **A - DOMAINE IMMOBILIER**

Les modifications de cette section concernent deux articles, à savoir le domaine immobilier au sens strict et les Parkings Publics.

\* Concernant le domaine immobilier, une hausse est envisagée sur l'article 011.101 « Immeubles bâtis ». Cela s'explique principalement par une moindre disparition des loyers due aux logements ayant fait l'objet d'un Contrat Habitation Capitalisation. En effet, le nombre de C.H.C. est moins élevé que prévu même s'il est significatif.

\* Pour les Parkings Publics, il a été opéré un réajustement à la hausse dû à des évolutions de sens contraires. S'agissant des droits de stationnement, on note :

- une baisse des recettes horaires de 3 % ;
- une augmentation des recettes abonnements V.L. (+ 3 %) ;
- une augmentation des recettes abonnements des deux roues (+ 16 %) ;
- une hausse des recettes de l'activité Autocars.

### **B - MONOPOLES**

#### **B.1 – MONOPOLES EXPLOITES PAR L'ETAT**

☒ « Régie des Tabacs »

Eu égard aux recettes enregistrées au cours des premiers mois de 2010 notamment sur les produits haut de gamme, il paraît envisageable de revoir à la hausse les estimations de recettes des tabacs de 2,5 %.

☒ « Postes et Télégraphes »

Il est anticipé une baisse de 5 % des recettes issues du compte de partage de La Poste par rapport au budget primitif, baisse des recettes qui s'accompagne

parallèlement d'une baisse des dépenses.

☒ « O.E.T.P. »

Cet article est impacté à la hausse (+ 0,9 %) en raison des derniers éléments connus relatifs au compte de partage postal.

## **B.2 – MONOPOLES CONCEDES**

☒ « Société des Bains de Mer »

Afin de tenir compte du résultat réel obtenu par cette société pour l'exercice 2009/2010, à savoir 208 M€, il est nécessaire de majorer la prévision de 20 %. En effet celui-ci se basait sur un scénario fortement dégradé de l'activité qui ne s'est pas réalisé.

☒ article 031.108 « SMEG »

Compte tenu des négociations et de la signature de la nouvelle Concession SMEG le montant rectifié affiche une hausse de 11,1 %.

☒ article 031.115 « S.E.P.M. »

Il est envisagé de majorer l'estimation de 7,8 % compte tenu du maintien d'un bon niveau de fréquentation des deux ports de Monaco.

## **C - DOMAINE FINANCIER**

☒ article 041.101 « Intérêts sur comptes bancaires »

On note début 2010 une baisse de la moyenne des disponibilités et du taux de rémunération moyen par rapport aux estimations primitives. L'estimation corrigée tient compte néanmoins d'une augmentation progressive de la moyenne des

disponibilités, allié à une reprise mesurée du taux de rémunération moyen. L'estimation est diminuée de 71,8 %.

☒ article 041.102 « Intérêts sur créances »

Cet article doit être revu pour prendre en compte les intérêts générés par deux prêts consentis en 2009 à un équipementier automobile. La majoration budgétaire est de + 23,9 %.

☒ article 041.108 « Intérêts sur CHC »

Cet article retrace les intérêts relatifs au Contrat Habitation Capitalisation (C.H.C.) versés par les foyers ayant choisi d'effectuer des versements échelonnés. Eu égard au nombre de dossiers en cours, il est proposé de diminuer cet article de 72,5 %.

## **2 - Produits et recettes des services administratifs**

Quelques écritures viennent modifier ce chapitre, en particulier :

☒ article 012.113 « Service de la Circulation »

Une révision à la hausse de 6,7 % de ces recettes est anticipée eu égard aux encaissements constatés.

☒ article 012.138 « Hélicoptère - carburant »

Cette diminution des recettes de 27,2 % se fait en raison de la baisse du trafic et du prix du kérosène.

☒ article 012.500 « Stade Louis II »

Une révision à la baisse globalement de 1,2 % est réalisée au vu des derniers éléments connus.

### **3 – Contributions fiscales**

Cette catégorie de recettes, la plus importante, affiche une baisse de 5,2%, qui impacte principalement les droits sur les transactions immobilières.

#### a) Droits de douane :

Au vu d'une part, du montant définitif des recettes douanières en baisse et, d'autre part, du chiffre actualisé de la population de Monaco, le montant du versement 2010 s'élèvera à 27 M€, soit – 4,3 %.

#### b) Transactions juridiques :

Ces recettes sont globalement en baisse de 29 M€. Les évolutions concernent principalement les droits perçus sur les mutations à titre onéreux d'immeubles : une baisse de 31,5 % est anticipée par rapport au budget primitif afin de tenir compte des derniers encaissements connus.

On note également la baisse de 21,5 % des « droits sur autres actes civils et administratifs » qui provient de la diminution concomitante des recettes issues des droits de transcription et des recettes « diverses » composées principalement des obligations.

#### c) Transactions commerciales - T.V.A. - :

Les recettes de T.V.A. sont stables ; seul un ajustement de – 0,1 % est opéré.

S'agissant de la composante « encaissements monégasques », il est même proposé de revoir son estimation de + 10 M€, en raison de la reprise constatée au second trimestre 2010, qui devrait perdurer.

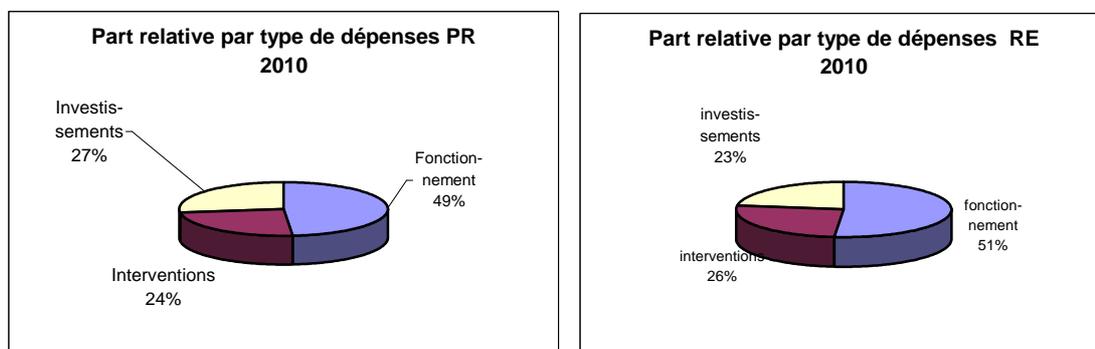
En revanche pour les recettes provenant du compte de partage entre la France et Monaco, l'inscription primitive est minorée de 10,5 M€.

#### d) Bénéfices commerciaux :

Les recettes d'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2010 sont revues légèrement à la baisse de 1,6 %, en raison d'une conjoncture qui s'est améliorée mais pas à la hauteur de l'estimation initiale.

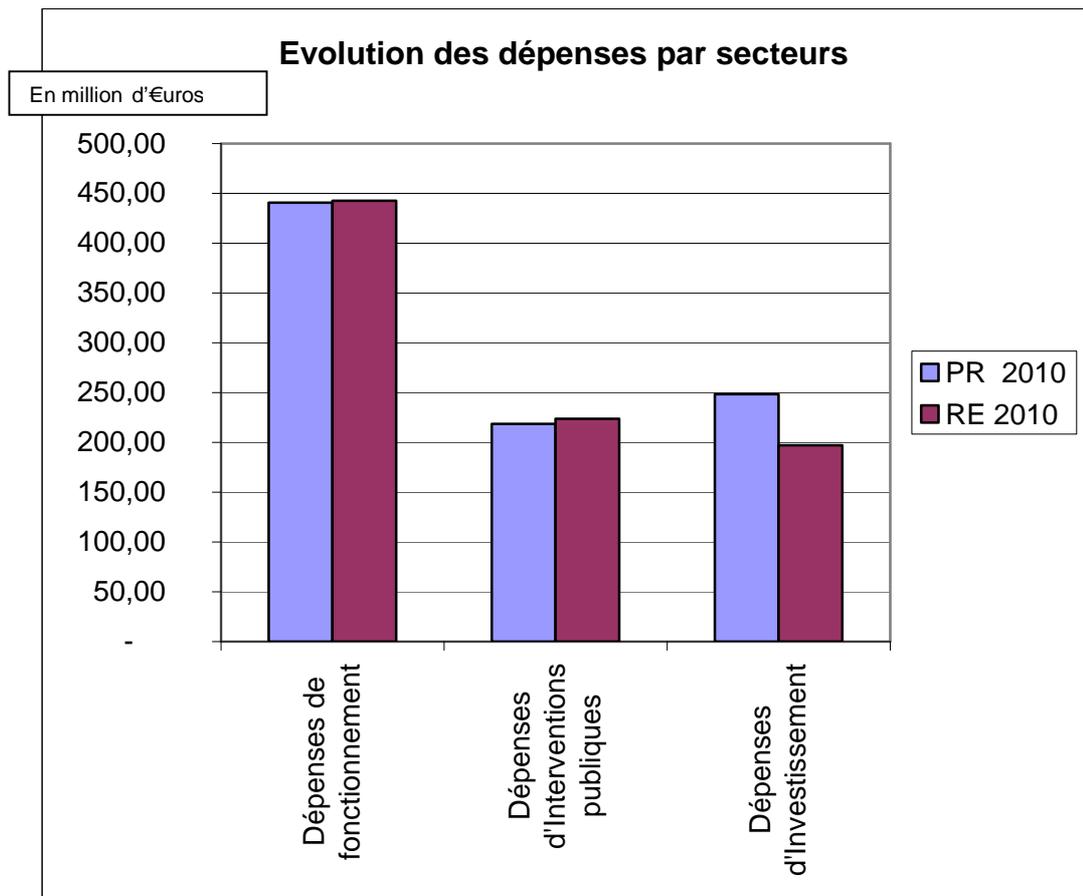
## 2/ DEPENSES

On observe un recul des dépenses globales (- 4,9 % par rapport au budget primitif 2010), qui s'établissent à 863.520.200 €.



Les dépenses de fonctionnement, sont en légère progression (+ 0,4 %). Les dépenses d'interventions publiques, quant à elles, connaissent une hausse de 2,4 %, qui impacte principalement les domaines social et sportif.

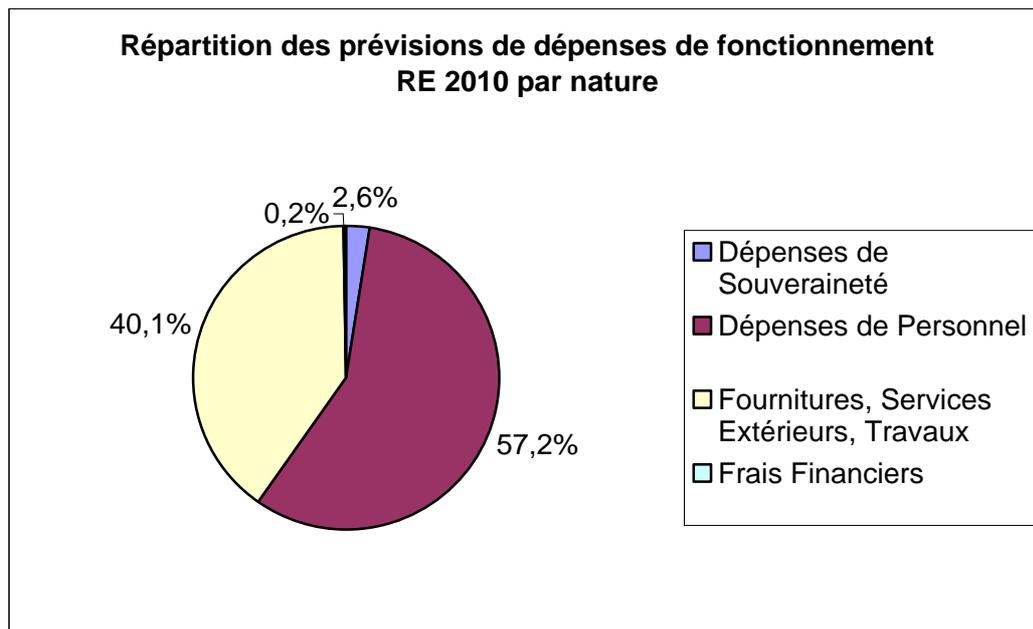
Enfin, en raison de la restitution de sommes importantes sur diverses opérations, les dépenses d'équipement et d'investissement diminuent de 20,6 %. Toutefois, il est à noter que le montant des crédits reportés de l'exercice 2009 qui pourrait être utilisé sur l'exercice 2010, est de 78 M€.



## **1 – DEPENSES ORDINAIRES**

### **A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Elles s'établissent à 442.638.400 €, soit une augmentation de 0,4 % par rapport au budget primitif.



Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

1) Dépenses de personnel :

L'augmentation prévue de ce type de dépenses s'explique par la majoration des rémunérations de tiers apportant leur concours (missions, études, indemnités et vacations...), ainsi que celle des traitements et indemnités. La variation des effectifs entre le budget primitif et le budget rectificatif s'élève à 22,5 postes.

2) Fournitures, services extérieurs et travaux

L'évolution de ce type de dépenses est de + 0,3 %.

\* Frais de fonctionnement

La majoration de 0,8 % de cette catégorie de dépenses provient essentiellement des ajustements liés à l'accroissement des déplacements du Centre de Presse, à la réactivation du Comité monégasque du Conseil Mondial de l'Énergie, à la mise en place d'un système informatique indépendant pour la C.C.I.N., et à l'accroissement des besoins des Services Judiciaires en matière de déplacements et de dépenses d'abonnements.

\* Entretien, prestations et fournitures

La majoration enregistrée sous la présente rubrique découle principalement des évolutions des consommations d'électricité, du fonctionnement des Ambassades et de la régularisation de charges locatives d'immeubles domaniaux.

\* Mobilier et matériel

Le montant destiné à l'achat de mobilier et matériel a été diminué compte tenu de la révision à la baisse des dépenses d'achat de véhicules des Parkings Publics et de l'achat de kérosène par le service de l'Aviation Civile, liée à la diminution du trafic de l'héliport. Cette baisse est toutefois limitée par la majoration des crédits destinés au mobilier des Ambassades notamment en raison de la nomination d'un Ambassadeur près l'UNESCO.

\* Travaux

Cette majoration provient d'une part, d'une révision de l'estimation des travaux de voirie à l'occasion du Grand Prix de F1 et, d'autre part, de la majoration des crédits de réparation et d'entretien des Ambassades.

\* dépenses des services ayant une activité commerciale et des services publics concédés :

- Services commerciaux

D'une part, comme à l'accoutumée, une des modifications principales est relative au compte de partage postal dont le montant des dépenses est réajusté fortement à la baisse en fonction des éléments communiqués par la Poste de Monaco.

D'autre part, une inscription complémentaire a été faite, la TVA due par l'Administration des Domaines aux Services Fiscaux s'avérant supérieure à l'inscription initiale.

- Services publics concédés

Cette forte majoration (+ 3,4 %) s'explique essentiellement par les inscriptions relatives aux crédits de collecte et incinération des déchets ménagers (article 501.432/2), et aux crédits destinés à couvrir la hausse des coûts d'exploitation de la C.A.M. dans le cadre de la politique de déplacement urbain (article 504.438). On note aussi la prise en compte des augmentations du prix de l'eau facturée à l'Administration au 1er janvier 2010 (article 503.436).

3) Frais financiers :

La restitution proposée s'explique principalement par la baisse du taux rémunérateur de l'avance de trésorerie (EONIA) obtenue du Fonds de Réserve, estimé au budget primitif à 1,25 % en moyenne annuelle ; celui-ci est réajusté à 0,34 % depuis le début de l'exercice et prévu avec un légère reprise progressive à partir du mois de juillet 2010.

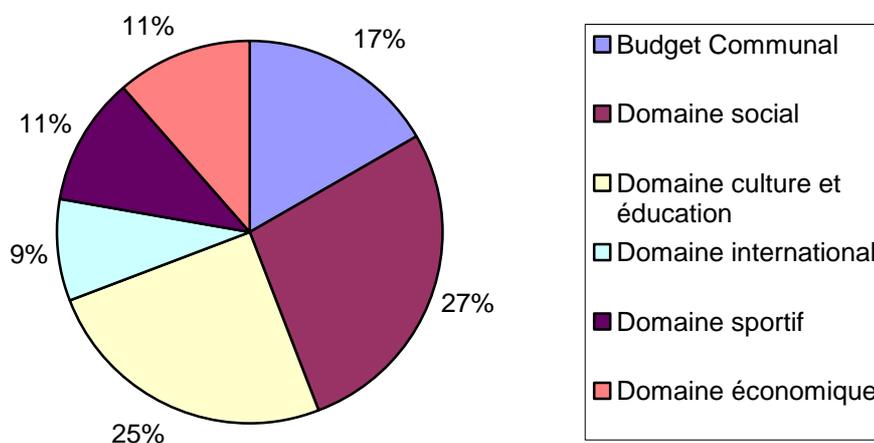
## **B – DEPENSES D'INTERVENTIONS PUBLIQUES**

Le montant des prévisions rectifiées pour l'exercice 2010 en matière d'interventions publiques augmente de 2,4 %, soit + 5,3 M€. En valeur, c'est, comme l'an passé, le domaine social qui croît le plus fortement à + 3,6 M€.

Les dépenses d'intervention publiques sont retracées en cinq domaines, en sus de la dotation communale :

- 1- social,
- 2- culture et éducation,
- 3- international,
- 4- sportif,
- 5- économique et touristique.

## REPARTITION INTERVENTIONS PUBLIQUES RE 2010



### **1 - Domaine social**

Le Budget Rectificatif du C.H.P.G. fait apparaître une aggravation du déficit de 1,28 M€ (article 602.101/1). Ce résultat provient d'une part d'une hausse des dépenses. Ainsi les dépenses de personnel sont majorées tandis que les dépenses à caractère médical s'alourdissent de 4 %. Parallèlement, on observe la baisse du poste de recettes le plus important, c'est à dire celui des recettes des séjours hospitaliers. Néanmoins, en raison de l'inscription à la hausse des recettes accessoires et notamment des rétrocessions de médicaments, le niveau de recettes global se stabilise.

Le déficit prévisionnel au Budget Rectificatif 2010 de la résidence A Qietüdine s'explique par une ouverture en milieu d'année, avec une activité prévisionnelle basse de juillet à décembre. Les dépenses de personnels varient mais sont impactées par les effets de seuil, des charges de fonctionnement inévitables entre la mise à disposition du bâtiment et l'ouverture aux résidents le 5 juillet 2010.

On constate par ailleurs la hausse de la subvention de l'Office de Protection Sociale, qui enregistre une majoration de 1,6 M€. Deux postes sont revus :

l'aide aux personnes âgées et l'aide aux personnes handicapées (nouveaux dossiers de bénéficiaires des allocations).

Pour les maisons de retraite est prise en compte l'incidence de l'ouverture de la résidence « A Qietüdine » et les majorations de tarifs appliquées par les autres établissements d'accueil.

On note aussi la hausse des prises en charge de frais médicaux et d'hospitalisation.

Au titre des politiques publiques, l'article 606.209 « Aide aux travailleurs » connaît une évolution notable à la baisse, en raison des mesures d'indemnisation du chômage partiel mises en œuvre qui se sont révélées moins onéreuses que prévu. Concernant l'aide au logement, tant l'A.N.L. que l'A.D.L. poursuivent leur croissance. La mise en place progressive de l'aide à l'installation des artistes génère une dépense prévisible en hausse.

## **2 – Domaine culture et éducation**

Ce domaine est en très légère augmentation (+ 0,3 %).

Un des deux établissements publics, le Musée National (article 603.101), a sollicité un complément de subvention. Les expositions retenues dans le cadre de la réouverture de la Villa Sauber en juin 2010 et de la Villa Paloma fin 2010 génèrent en effet des dépenses supplémentaires.

Au titre des manifestations culturelles, on note une majoration de l'article 608.201 « Manifestations Nationales », en raison de l'aide versée au club des supporters de l'ASM Football Club, pour financer le déplacement à la finale de la Coupe de France.

La principale variation du chapitre se situe sur l'article 605.220 qui retrace l'aide à l'enseignement privé. En effet, le changement de statut (Arrêté Ministériel n° 2010-126 du 10 mars 2010) et la réorganisation subséquente de

l'Académie de Danse Princesse Grace génèrent des coûts de fonctionnement et d'équipement supplémentaires.

### **3 - Domaine international**

Ce chapitre connaît trois variations majeures concernant :

- la subvention à la Fondation Albert II (604.202), conformément au contrat qui la lie à l'Etat;
- l'ajustement à la baisse des cotisations obligatoires de la Principauté aux organisations internationales (article 604.201) ;
- la diminution du programme l'Union pour la Méditerranée (article 604.203) en raison des retards pris au niveau international par ce projet.

### **4- Domaine sportif**

Le chapitre 7 enregistre une seule écriture notable sur l'article 607.101 « Centre de formation ASM football ». Elle est destinée à financer la rénovation du revêtement du terrain de football de la Turbie Village. Parallèlement, l'inscription de même nature effectuée sur les crédits d'équipement est annulée.

En revanche, au titre des manifestations sportives, la majoration est conséquente. Elle concerne l'organisation des épreuves sportives automobiles et notamment du Grand prix de F1.

### **5 - Industrie, Commerce et Tourisme**

Au titre des subventions du chapitre 9, alors que la participation de l'Etat à la rénovation du réseau télévisuel est revue à la baisse, deux inscriptions majorent les crédits initiaux :

- celle relative à l'exploitation de la gare SNCF (article 609.218) : il a été procédé à un affichage dynamique des horaires des bus de la C.A.M. au sein de la gare ;

- celle de l'article 609.210 « Aide au développement durable » qui vise également le transport urbain : elle est destinée à permettre à la C.A.M. de procéder à un test en Principauté d'un bus à moteur hybride, pris en location.

Au titre des manifestations, comme en 2009, les articles 608.205 et 608.213 sont minorés au regard de l'activité touristique constatée lors des cinq premiers mois de 2010.

## **2 – DEPENSES D'EQUIPEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS**

Le budget rectificatif d'équipement et d'investissement s'élève à 197.039.400 €, en diminution de 51,2 M€ soit – 21 % par rapport à l'inscription primitive.

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel du 3 mai 2010, s'élèvent à 78,1 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2010 en matière d'équipement et d'investissement, (inscriptions budgétaires + reports de crédits) sont de 275,2 M€ dans le cadre du budget rectificatif. Ils sont supérieurs de 26,9 M€ aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du budget primitif (248,3 M€).

La forte diminution constatée au niveau des crédits du budget rectificatif résulte d'une révision à la baisse sur les opérations de travaux, à hauteur de 68 M€, alors que les crédits d'acquisitions sont revus à la hausse de 16 M€.

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

A – Acquisition d'immeubles (+ 83,6 %)

Ces articles concernent notamment les programmes de logement des actifs dans les communes limitrophes, dont la mise en place est longue et s'échelonne principalement à partir de 2011. Le crédit afférent baisse de 8,3 M€.

Ils concernent aussi les rachats au F.R.C. de biens immobiliers : article 709.996 – Rachats au F.R.C. (+ 27.193.000 €). Cette année le transfert porte sur l'immeuble « Industria-Minerve » qui a depuis donné naissance à la Résidence Athéna.

B - Travaux d'équipement

- 67.922.000 €, soit – 29,9 % / P.M. : report de crédits de 77.447.000 €

Au niveau des crédits de travaux, la diminution constatée au niveau du budget rectificatif résulte avant tout de dix inscriptions significatives à la baisse sur des opérations suivantes :

Pour six chantiers, ces restitutions de crédits sont liées, en grande partie, aux reports de crédits sur 2010 sur ces opérations par ajustements des calendriers des travaux ; il s'agit de :

- 701.908 « Tunnel descendant » (- 7,5 M€),
- 705.9301 « Centre de gérontologie clinique » (- 15,2 M€),
- 706.919 « Yacht Club » (- 9,5 M€),
- 708.948 « Extension caserne Pompiers Fontvieille » (- 5 M€),
- 708.992 « Opération de la Visitation » (- 3,9 M€)
- 711.9845 « Extension de l'immeuble Quai Antoine Ier » (- 3,8 M€).

Pour quatre opérations, les restitutions de crédits importantes correspondent, d'une part, à la suspension de deux opérations dans le cadre d'une réflexion sur le contenu du programme (« CHPG solution 5 » (705.930.4 : - 14,4 M€), et « Opération Testimonio », 705.946 : - 2,95 M€) et d'autre part, au décalage d'un an du démarrage des travaux de deux opérations en phase de lancement (« Construction sur le terre plein de la nouvelle digue », 703.935 : - 2,4 M€, « Energie électrique création d'un 3ème poste source », 704.902 : - 2 M€).

Enfin, deux opérations de travaux connaissent des revalorisations à la hausse des crédits de paiement : il s'agit de deux opérations d'urbanisation des délaissés SNCF (opération de logements « Urbanisation SNCF – îlot Rainier III », 701.9134 : + 3,8 M€ et opération du lycée technique et hôtelier « Urbanisation SNCF, îlot Prince

Pierre », 701.9136 : + 2,1 M€), qui connaissent un rythme d'avancement régulier et soutenu.

#### C - Matériel d'équipement

+ 786.400 €, soit + 42,3 % / P.M. : report de crédits de 700.000 €

Il s'agit sur l'article 707.992 « Investissements Grand Prix Automobile », de la régularisation du financement des investissements relatifs au Grand Prix F1 2009. Par ailleurs, un montant a été reporté sur l'article 701.998 « Rames TER » pour le règlement de la dernière échéance due au titre de la participation financière de la Principauté aux acquisitions d'équipements ferroviaires régionaux français (T.E.R.) visant à améliorer la desserte de Monaco.

### **III - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**

Des inscriptions modificatives affectent cinq Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde créditeur global passe ainsi de 39.637.700 € à 32.700.600 €, en raison principalement des encaissements en matière de Contrat Habitation Capitalisation.

\*\*\*\*\*